

**DÉCISION DU CONSEIL****du 1<sup>er</sup> octobre 2007****portant nomination d'un membre allemand et de deux suppléants allemands au Comité des régions**

(2007/651/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 24 janvier 2006 le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE <sup>(1)</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M<sup>me</sup> SPECKERT. Deux sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M<sup>me</sup> SPIESS et de M<sup>me</sup> WISCHER,

DÉCIDE:

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions, pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

a) en tant que membre:

- M. Reinhard LOSKE, Senator für Umwelt, Bau, Verkehr und Europa der Freien Hansestadt Bremen, en remplacement de M<sup>me</sup> Sandra SPECKERT,

et

b) en tant que suppléants:

- M. Hermann KUHN, Mitglied der Bremischen Bürgerschaft (Landtag), en remplacement de M<sup>me</sup> Iris SPIESS,
- M<sup>me</sup> Manuela MAHNKE, Mitglied der Bremischen Bürgerschaft (Landtag), en remplacement de M<sup>me</sup> Christine WISCHER.

*Article 2*

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.*Par le Conseil**Le président*

M. LINO

---

<sup>(1)</sup> JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.